

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1343

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Éclairage des voies rapides de la Métropole de Lyon - Travaux d'optimisation des équipements - Passage en technologie LED - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1343**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Éclairage des voies rapides de la Métropole de Lyon - Travaux d'optimisation des équipements - Passage en technologie LED - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les services de la Métropole assurent l'exploitation, l'entretien et la maintenance des voies rapides et de leurs équipements, dont les équipements d'éclairage public. Sont concernés :

- le boulevard périphérique Est Laurent Bonneval (RD 383),
- les axes M6/M7,
- le boulevard urbain Sud (RD 301),
- le contournement Sud de Meyzieu (RD 147).

Ces axes disposent de 2 400 points lumineux environ qui éclairent de manière hétérogène les voies de circulation mais aussi de nombreuses zones annexes (arrêts de transports en communs, pistes cyclable, trottoirs, carrefours en zones urbaines, etc.). Le boulevard périphérique Est est le seul axe complètement éclairé la nuit. Les autres axes sont partiellement éclairés ou totalement éteints sans que l'on puisse déterminer une réelle justification technique ou fonctionnelle.

L'ensemble du patrimoine est vétuste tant du point de vue des sources lumineuses que des infrastructures. Un audit récent a mis en évidence qu'une cinquantaine de mâts caténaires sur le périphérique Laurent Bonneval étaient en fin de vie et présentaient un risque avéré de chute (classés 3U). Des interventions pour sécuriser ces installations sont indispensables.

Un programme de rénovation complet de l'éclairage des voies rapides avait été présenté à la PPI 2020-2026 sur la base d'une remise en état et d'une modernisation totale du parc mais ce programme a fait l'objet d'un arbitrage négatif en 2020 compte tenu du budget prévisionnel de 12 M€. Les études ont donc été reprises pour optimiser les coûts et les besoins en éclairage.

Une nouvelle étude a été conduite en 2021/2022. Elle a mis en évidence la nécessité d'adapter la gestion de l'éclairage de ces axes structurants au regard des points suivants :

- d'un point de vue réglementaire, aucune législation ou réglementation n'oblige à l'éclairage des voies express,
- d'un point de vue technologique, un arrêté du 27 décembre 2018 fixe, au 1^{er} janvier 2025, l'arrêt de la production des lampes au sodium. Ces lampes équipent la majorité des équipements existants. Leur maintenance deviendra très difficile et plus coûteuse du fait de la raréfaction des stocks de lampes au sodium.

Plusieurs scénarios ont été évalués :

- scénario n° 1 : une remise en état avec un passage en technologie LED de l'ensemble du parc,
- scénario n° 2 : la dépose de tous les équipements sur tous les axes,
- scénario n° 3 : proposition de ne conserver que les éclairages qui concourent à une vie urbaine locale et à une sécurisation des autres usages (cheminements piétons vers arrêts de transports en communs sur des bretelles d'accès, zone de Croix Luizet autour du pôle multimodal Bonnevey et Astroballe, etc.).

Avec ce dernier scénario, la quasi-totalité des sections courantes des voies rapides de l'agglomération seront mises au noir. Au total, moins de 200 équipements lumineux seront conservés sur les 2 400 existants. La cinquantaine de mâts caténares en mauvais état sur le périphérique Est seront déposés. Tous les équipements conservés seront passés en technologie LED pour optimiser au maximum leur consommation d'énergie.

II - Le projet

Au vu des éléments préalablement exposés, il est proposé de réaliser le programme de travaux correspondant au scénario n° 3, selon le détail suivant :

- la dépose des installations et mâts caténares du périphérique Laurent Bonnevey classés en catégorie 3U,
- la mise à niveau des équipements et réseaux conservés sur tous les axes rapides,
- la dépose des équipements qui ne seraient plus utiles, ni dangereux sur tous les axes.

L'ensemble des travaux seront réalisés principalement de nuit dans le cadre de fermetures programmées des voies en coordination avec les gestionnaires des voies du réseau CORALY.

III - Coût

Le coût des travaux est estimé à 4 500 000 € TTC répartis comme suit :

- 1 000 000 € pour la dépose des installations et mâts caténares du périphérique Laurent Bonnevey,
- 2 500 000 € pour la mise à niveau des équipements et réseaux conservés sur tous les axes rapides,
- 1 000 000 € pour la dépose des équipements qui ne seraient plus utiles, ni dangereux sur tous les axes.

Les économies générées, essentiellement par la baisse des consommations électriques (dûes à la suppression de points lumineux et au passage en technologie LED), mais aussi par la diminution des coûts de maintenance, permettent d'envisager un retour sur investissement sur une douzaine d'années.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 4 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux d'optimisation des équipements d'éclairage public des voies rapides de la Métropole et le passage en technologie LED ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux d'optimisation des équipements d'éclairage public des voies rapides de la Métropole et le passage en technologie LED.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 4 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 500 000 € en dépenses en 2023,
- 2 000 000 € en dépenses en 2024,
- 1 000 000 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° OP12O9407.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-293503-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
